



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

E/C.12/1997/NGO/1  
1er octobre 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX  
ET CULTURELS  
Dix-septième session  
17 novembre - 5 décembre 1997

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES,  
SOCIAUX ET CULTURELS

Exposé écrit présenté par le Committee on the Administration of Justice  
(Royaume-Uni) et la Fédération internationale des droits de l'homme,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif  
(Catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, dont le texte est distribué conformément à la résolution 1988/4 du Conseil économique et social.

[30 septembre 1997]

### **Introduction et résumé de l'évolution récente de la situation en Irlande du Nord**

D'importants événements politiques ont eu lieu en Irlande du Nord depuis que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné le dernier rapport du Royaume-Uni en mai 1997. Le cessez-le-feu observé par l'IRA a été remis en vigueur en juillet 1997 et des négociations politiques, auxquelles participent la plupart des partis politiques, ont commencé en septembre 1997. Ces discussions politiques ont été qualifiées d'historiques par de nombreux observateurs.

L'objectif de tous ceux qui s'intéressent à la promotion et à la protection des droits de l'homme est de veiller à ce que ces négociations politiques de haut niveau n'évident pas la question des droits de l'homme. Comme nous l'avons rappelé dans notre dernier exposé, le préambule du Pacte international dispose que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde". L'Irlande du Nord confirme dans les faits cette vérité fondamentale. Les problèmes de justice et d'équité sont au coeur du conflit en Irlande du Nord et doivent donc être au coeur de son règlement.

Si le nouveau gouvernement peut exploiter les grands principes sur lesquels reposent les obligations internationales en matière de droits de l'homme comme ceux qui sont énoncés dans le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pour opérer un véritable changement sur le terrain, il aura joué un rôle fondamental dans l'établissement de la paix. **Selon nous, la question No 12 figurant dans la liste des points du Comité était particulièrement importante à cet égard. Il faudrait demander au Gouvernement britannique de donner de plus amples éclaircissements sur la façon dont il entend donner l'assurance aux représentants des deux grandes communautés que leurs droits économiques, sociaux et culturels seront protégés quelles que soient les structures politiques dont il sera finalement convenu.**

Nous constatons avec regret que depuis son entrée en fonction en mai, le Gouvernement n'a pas encore pris les mesures voulues pour examiner les problèmes signalés dans notre premier exposé et y remédier. En fait, bon nombre des mesures qui ont été prises jusqu'à maintenant sont de nature à aggraver plutôt qu'à atténuer les inégalités sociales existantes. Dans ce bref exposé, nous ne pouvons pas revenir sur tous les problèmes dont nous avons fait état précédemment et nous nous concentrerons donc sur les nouvelles politiques mises en oeuvre (un document plus complet a été envoyé au secrétariat). Veuillez noter en particulier les faits nouveaux ci-après, survenus depuis le mois de mai :

- retard dans le renforcement de la législation sur l'équité dans l'emploi (art. 6);
- projets en vue de faire payer les soins aux malades hospitalisés (art. 9);
- criminalisation de certaines traditions des gens du voyage (art. 11);

- et imposition de frais de scolarité pour l'enseignement supérieur (art. 13/14).

#### Article 1

**Il serait utile que le Comité demande au Gouvernement de préciser son calendrier pour la mise en oeuvre du Chapitre social.**

#### Article 2

Le Gouvernement britannique s'est engagé à incorporer la Convention européenne des droits de l'homme dans sa législation nationale. Toutefois, il semble que non seulement les autorités aient opté pour la forme minimale d'incorporation mais on peut douter de l'efficacité de cette seule mesure pour garantir la protection des droits économiques, sociaux et culturels énoncés dans le Pacte. **Le Committee on the Administration of Justice estime qu'il est de la plus haute importance de doter l'Irlande du Nord d'une charte des droits afin de protéger les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les droits civils et politiques. Vu le large consensus qui existe dans la classe politique et les avantages considérables qui pourraient résulter d'un vaste débat public qui précéderait naturellement son adoption, le Comité devrait demander au Gouvernement la raison pour laquelle il ne s'emploie pas de toute urgence à saisir le Parlement d'un projet de charte des droits pour l'Irlande du Nord.**

#### Article 6

Dans son rapport, le Gouvernement reconnaît qu'au Royaume-Uni, le chômage structurel continue de poser un grave problème. La situation s'est récemment améliorée mais le problème n'a pas perdu de son acuité en Irlande du Nord puisque 11,3 % de la population active masculine est sans emploi. En Irlande du Nord, le chômage est considéré pour moitié comme étant de longue durée (près de 20 % des chômeurs sont sans emploi depuis plus de cinq ans). **Il faudrait demander au Gouvernement d'indiquer comment, en particulier en Irlande du Nord, il entend s'attaquer au chômage de longue durée.**

Malgré les nombreux progrès réalisés sur le plan de la discrimination religieuse dans le domaine de l'emploi, l'écart entre les taux de chômage est considérable. Pendant deux ans, la Standing Advisory Commission on Human Rights (SACHR) (Commission consultative permanente sur les droits de l'homme), l'organe officiel qui est chargé de s'occuper de cette question, a procédé à un examen approfondi de la législation et des pratiques dans ce domaine. Elle a achevé en juin 1997 son rapport, lequel a été accueilli par le Gouvernement avec un manque d'enthousiasme remarquable. **Il serait utile que le Comité demande au Gouvernement d'indiquer ce qu'il entend faire de ce rapport et de préciser le calendrier de sa mise en oeuvre.**

Dans un domaine qui intéresse particulièrement les femmes, le Gouvernement a récemment annoncé des modifications au régime des prestations sociales qui pourraient faciliter la reprise rapide du travail par les parents isolés (principalement des jeunes femmes). **Le Comité devrait demander au**

Gouvernement d'indiquer ce qu'il entend faire pour veiller à ce que le programme d'incitation à la reprise du travail soit une mesure d'aide positive et non pas une mesure punitive.

Vu que selon des chiffres émanant du Gouvernement lui-même, un adulte sur six en Irlande du Nord est handicapé, il faut demander au Gouvernement à quel moment il a l'intention de faire adopter une législation qui prévoit des mesures d'application efficaces et respecte pleinement les droits des handicapés.

Tous les organes officiels importants qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la discrimination sont d'avis que l'une des contributions les plus importantes que le Gouvernement pourrait apporter dans ce domaine en vue d'assurer une plus grande égalité des chances consisterait à donner force de loi aux lignes directrices gouvernementales en vigueur en matière d'évaluation et d'égalité de traitement. **Il serait utile que le Comité demande au Gouvernement les plans et le calendrier qu'il s'est fixés pour donner force de loi aux lignes directrices.**

#### Article 7

Les inégalités sociales n'ont fait que croître au Royaume-Uni ces dernières années. Vu que ces problèmes constituent l'une des raisons de l'instabilité politique qui existe en Irlande du Nord, il est particulièrement important que le Gouvernement s'engage de manière énergique à les atténuer. Il est intéressant de constater que le Gouvernement a déjà pris une initiative politique majeure qui pourrait, avec la volonté politique nécessaire, remédier à un grand nombre de ces problèmes. Par son programme intitulé "S'attaquer aux besoins sociaux", le Gouvernement met en oeuvre, en matière de dépenses, une politique dont "l'objectif est de s'occuper des secteurs où il existe des disparités socio-économiques en axant les politiques et les programmes gouvernementaux plus précisément sur ceux qui en ont le plus besoin, soit, les groupes sociaux les plus défavorisés et les plus démunis". Toutefois, comme pour les lignes directrices relatives à l'égalité (voir ci-dessus), il s'agit d'une mesure gouvernementale d'application progressive qui n'est pas pleinement exploitée. **Le Comité devrait demander au Gouvernement d'expliquer de quelle manière il entend cibler les besoins sociaux de façon à atténuer les inégalités flagrantes qui existent en Irlande du Nord.**

La politique de déréglementation est un autre problème qui relève de cet article. **Le Comité souhaitera peut-être demander au Gouvernement d'indiquer de quelle manière il entend remédier à l'effet discriminatoire que la déréglementation et les mises en adjudication ont eu sur les membres les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes qui occupent des emplois mal rémunérés.**

#### Article 8

La syndicalisation a considérablement reculé en Grande-Bretagne (un peu moins en Irlande du Nord). **Le Comité devrait demander au nouveau gouvernement comment il entend enrayer cette tendance et renforcer le rôle constructif que peuvent jouer les syndicats pour garantir les droits des travailleurs.**

#### Article 9

Les réformes gouvernementales ont eu pour effet de créer un système à deux vitesses et de faire subir aux personnes les plus nécessiteuses l'essentiel des compressions relatives aux services de santé. Au lieu de chercher de manière énergique à inverser cette tendance, le nouveau gouvernement semble vouloir exacerber la situation. Il a publié récemment un document consultatif dans lequel il est proposé d'augmenter les coûts de l'aide à domicile et de faire payer les soins dispensés aux malades hospitalisés, aux malades en fin de vie et aux personnes très âgées. Ces propositions ont causé beaucoup d'inquiétudes, particulièrement parmi ceux qui travaillent auprès des personnes les plus vulnérables de la société. C'est là une initiative troublante, et il est regrettable qu'une mesure aussi rétrograde soit envisagée si peu de temps après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. **Comme ces événements se sont produits après l'examen du rapport initial du Royaume-Uni, le Comité devrait poser des questions précises au Gouvernement au sujet de ces propositions qui semblent aller à l'encontre de l'obligation qui lui est faite d'offrir à tous sans considération de revenus des soins de santé de qualité.**

#### Article 10

Dans son rapport, le Gouvernement ne dit rien de la mise en place, ou de l'absence, de services d'aide à l'enfance. **Le Comité devrait demander au Gouvernement quelles mesures il entend prendre pour augmenter le nombre de places en garderie, surtout en Irlande du Nord.** Le problème de la violence dans la famille ne semble pas non plus avoir mérité l'attention du Gouvernement au titre de cet article du Pacte. Le Comité a demandé (question 58) des renseignements au Gouvernement sur les mesures qu'il avait prises ou qu'il entendait prendre pour lutter contre ce phénomène. **Il faudrait également demander au Gouvernement d'indiquer quelles sont les mesures qui ont été prises pour améliorer le comportement des forces de l'ordre d'Irlande du Nord lorsqu'elles sont aux prises avec des problèmes de violence dans la famille.**

**Le Comité devrait demander au Gouvernement s'il a l'intention d'appliquer en Irlande du Nord le même droit à indemnisation que celui auquel peuvent prétendre en Grande-Bretagne les adultes qui ont subi des violences sexuelles dans leur enfance.** De plus, en ce qui concerne l'exploitation économique des enfants, le Comité ne devrait pas oublier que le Royaume-Uni a formulé des réserves au titre de l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant. **Le Comité devrait demander au nouveau gouvernement s'il a l'intention de maintenir les réserves formulées par son prédécesseur ou de respecter pleinement l'obligation qui lui est imposée de protéger les enfants de l'exploitation économique.**

#### Article 11

Malgré l'adoption d'une loi sur les relations interraciales (qui prévoit expressément que les gens du voyage constituent une minorité ethnique), le Gouvernement a présenté un projet de loi (décret de 1997 concernant l'administration locale) (Irlande du Nord) qui habiliterait les autorités locales à expulser les gens du voyage. Cette mesure a pour effet de

criminaliser le mode de vie des gens du voyage. **Le Comité devrait poser des questions précises au Gouvernement au sujet de ce projet de loi.** Les besoins d'emplacements réservés aux gens du voyage sont d'ailleurs en cours d'évaluation. **Il serait des plus opportun que le Comité fasse ressortir l'urgence de remédier aux conditions de vie déplorables qu'un grand nombre de gens du voyage doivent endurer.**

#### **Article 12**

**Lorsqu'il se penchera sur l'étendue du problème de santé posé par le VIH/SIDA dans l'Etat partie (et en particulier en Irlande du Nord), le Comité devrait également demander au Gouvernement de donner la justification des différents âges du consentement aux relations homosexuelles et hétérosexuelles et des différences selon les juridictions à l'intérieur du Royaume-Uni.** Bien que les préoccupations touchant le VIH/SIDA dépassent bien évidemment les questions d'orientation sexuelle, le fait que l'orientation sexuelle puisse relever du droit pénal peut dissuader certaines personnes de chercher à obtenir des soins médicaux à temps ou de se renseigner sur la sexualité sans risques.

#### **Articles 13 et 14**

L'éducation sélective contribue aux inégalités sociales dans notre société. Au lieu de faire le nécessaire pour y remédier, le nouveau gouvernement a décidé de percevoir des frais de scolarité pour l'enseignement supérieur, ce qui risque fort d'aggraver la situation. Ce sont les pauvres qui hésitent le plus à s'endetter pour poursuivre leurs études. **Le Comité devrait demander au Gouvernement d'indiquer quelles mesures il entend prendre pour que cette politique ne dissuade pas les personnes les plus nécessiteuses de chercher à se donner davantage de chances en poursuivant des études.**

Pour autant que le sache le Committee on the Administration of Justice, les droits de l'homme ne sont pas enseignés à l'école; il estime de plus que l'on consacre trop peu d'attention aux droits de l'homme en général, sans parler de tous les droits énoncés dans la Charte internationale, dans la formation des enseignants, des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et des juges, professionnels et autres. **Nous considérons que les questions du Comité à cet égard sont très importantes.**

#### **Article 15**

**Il est essentiel que le Comité encourage le Gouvernement à prendre des mesures appropriées afin de tenir compte du caractère de plus en plus pluriculturel et plurilingue de la société en Irlande du Nord, comme cela est déjà le cas ailleurs au Royaume-Uni.**

*Dans le présent document, nous avons été obligés d'être très brefs. Nous engageons les membres du Comité à consulter l'exposé écrit plus complet qui a été envoyé au secrétariat et dans lequel nous faisons état de nos préoccupations plus en détail.*

-----